

MODESTES PROPOSITIONS POUR SORTIR DE LA CRISE...

Des pistes à explorer

Un projet ingénieux de clause sociale a été élaboré par Maurice Lauré, inspecteur général des finances, président d'honneur de la Société générale, et plus connu comme inventeur de la TVA. Maurice Lauré considère que l'Europe devrait mettre en place des « *droits compensateurs* » sur les biens qu'elle importe, équivalant à la différence entre ses coûts salariaux moyens et ceux du pays exportateur, asiatique dans un grand nombre de cas. Mais, à la différence des prélèvements douaniers habituels, ces droits ne seraient pas conservés : leur montant serait crédité au pays exportateur sous la forme d'avoirs en écus, seulement utilisables pour l'achat de marchandises européennes. Autrement dit, « *l'Europe mettrait en place, à cette occasion, une sorte d'administration de plan Marshall, qui suivrait sans cesse les coûts de production en Asie, afin d'établir et de mettre à jour des droits compensateurs calculés d'une manière suffisamment libérale pour laisser place à des échanges substantiels (1)* ».

Ce dispositif présenterait, selon l'auteur, de multiples avantages, en particulier celui de favoriser, grâce aux équipements européens supplémentaires procurés par le nouveau régime d'échange, un type de développement plus diversifié et aut centré : *Ces pays mettraient donc en place directement leur future économie, et non pas une économie de transition, à caractère de sous-traitance, à destination de très larges marchés (2)*. » Pour éviter les trafics détournés, les droits compensateurs devraient, en fait, être applicables à toutes les importations de marchandises, quelle que soit leur provenance, sauf, évidemment, à celles produites par un pays appartenant à la même union douanière. Cette formule impliquerait donc une structure mondiale de régulation des échanges aux missions radicalement différentes de celles de l'actuelle Organisation mondiale du commerce (OMC).

La proposition de Maurice Lauré peut être déclinée de multiples manières, au service, non pas seulement du développement économique stricto sensu, mais d'objectifs écologiques, éducatifs et sociaux. C'est ainsi qu'un consultant international, René Siegfried, a avancé l'idée d'une taxe douanière compensant les prélèvements obligatoires à vocation sociale ou écologique dont, dans les pays avancés, profitent les employés des entreprises assujetties, et dont ne profitent pas ceux des entreprises des autres régions du monde qui échappent à ce type d'obligation.

Le produit de cette taxe, variable selon les pays, ne serait pas versé aux Etats, mais à des fonds de solidarité, nationaux ou régionaux, gérés avec la participation des syndicats, des ONG, etc. Ces sommes seraient ensuite investies dans des projets éducatifs, écologiques ou de protection sociale (chômage, maladie, retraite). L'auteur conclut : « *Un niveau élevé de protection sociale pour tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité, est non seulement un objectif réalisable et moralement justifié, mais aussi le préalable indispensable à une libéralisation des échanges internationaux sur des bases saines, favorable aux hommes et non pas dirigée contre les plus faibles d'entre eux (3)*. »

Même si ces propositions — en particulier celle qui dessaisit les Etats — peuvent être discutées, nul ne peut prétendre qu'il n'existe pas de pistes pour des solutions de rechange à un libre-échange sans entraves qui revient à donner une prime à l'exploitation de la main-d'œuvre. Des pistes qui méritent d'être explorées par tous ceux qui souhaitent tirer vers le haut le niveau de vie et les garanties sociales pour l'ensemble de la planète.

(1) Maurice Lauré, *Rapport sur le chômage*, Paris, 1er juillet 1994, disponible auprès de l'auteur. A lire, du même auteur, « Les délocalisations ; enjeux et stratégies des pays développés », *Futuribles*, mai 1993.

(2) Rapport sur le chômage, op. cit.

(3) René Siegfried, « Pour une Europe protégée mais solidaire », *Le Monde*, 22 février 1994.

